



Marseille, le 5 février 2008



Information au personnel

Chers agents,

Suite à la présentation du plan de relance des Ports, la Fédération Nationale des Ports et Docks a rencontré dans un premier temps Monsieur BUSSEureau et Monsieur GRESSIER vendredi dernier afin de réfuter certains éléments avancés dans son rapport et rétablir un état plus objectif de la situation des Ports.

Dans le cadre d'une démarche nationale, l'ensemble des Ports Autonomes s'est mobilisé et a acté les principes fondamentaux permettant la garantie des emplois d'aujourd'hui et de demain, ainsi que le non démantèlement des Etablissements Publics :

- **Maintien du domaine public maritime (DPM) en lien avec l'activité maritime***
- **Maintien des personnels et des outillages au sein des Etablissements Publics***
- **Maintien des statuts sociaux et des conventions collectives existantes***
- **Refus de toute mesure de licenciement***

La lettre en annexe du syndicat CGT du Port Autonome de Marseille a été lue hier, devant Monsieur BUSSEureau et sa délégation, pour réaffirmer ces principes.

Nous sommes maintenant dans l'attente d'une rencontre au plan national le plus rapidement possible avec Monsieur BUSSEureau pour savoir si le gouvernement a l'intention d'acter ces principes fondamentaux de cadrage, pour les futures négociations.

L'analyse et les conclusions très orientées du rapport GRESSIER, ne reflètent pas la situation actuelle des ports, qui depuis 2006 reprennent des parts de marché et ont de fortes perspectives de développement. Le statut actuel des personnels et des outillages ne peut être présenté comme bouc émissaire devant le manque de volonté de l'Etat d'investir au même niveau que les principaux

concurrents européens ; laissant de plus le soin au privé de définir la politique de la Nation.

*Comment croire devant tant de mauvaise foi
« que personne ne sera laissé sur le bord de la route »*

Les entreprises privées, appliquant des règles strictes de rentabilité et soumises à des charges supplémentaires importantes liées au transfert du personnel et de l'outillage ne pourront garantir le transfert de la totalité des agents techniques, ni la pérennité des emplois transférés et devons économiser sur leur masse salariale.

Même dans le cadre du recentrage des missions des Ports, les personnels restants (encadrement, administratifs et techniques non transférés) représenteront un sureffectif très important.

*L'exemple de la SNCM est très frappant.
L'engagement de l'Etat sur le maintien des emplois a été suivi de plans sociaux annuels.*

Les agents des Ports Autonomes ont donc bien compris qu'ils sont tous directement concernés dans leur emploi par ce plan de relance des Ports.

D'ailleurs les assemblées générales ont donné un mandat clair pour pouvoir mener les actions nécessaires en cas de refus de la prise en compte des principes fondamentaux, édictés par les salariés.

Ce refus engendrerait de façon certaine un conflit majeur au niveau de l'ensemble des Ports.

Nous sommes effectivement tous à un moment crucial de notre histoire personnelle, de celle de notre Etablissement et des autres Ports.

L'équation de notre avenir est simple

Réussir ensemble ou perdre notre emploi

*Pour le Secrétariat
Pascal Galéoté.*